

Formation Marchandises dangereuses catégorie 10

Arrimeurs et répartiteurs de charges OACI (Organisation de l'Aviation Civile Internationale)

RS1116 · RS · Publiée

L'essentiel

Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET DE LA PECHE · SIRET : 11006801200050

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Former les membres les arrimeurs et répartiteurs des charges des exploitants aériens et des agents de services d'assistance en escale aux matières dangereuses.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Répondre aux instructions techniques de l'OACI (doc 9284-AN/905) Partie 1 chapitre 4,

Reconnaissance des marchandises dangereuses non déclarées.

Notification des pilotes.

Maîtrise des connaissances théoriques concernant les thématiques définies dans les instructions techniques de l'OACI.

- Théorie générale et limites,
- étiquetage et marquage,
- Reconnaissance de marchandises dangereuses,
- Procédures d'urgence.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

{""Rgl (UE) n° 965/2012 modifié du 05/10/2012""}

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Etre arrimeur ou répartiteur de charges.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2021
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/1116/>